

Subvention à l'Association Départementale des Anciens Combattants de la SNCF

M. LE MAIRE, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 000 F à l'Association Départementale des Anciens Combattants de la SNCF, à titre de soutien à ses différentes activités.

La dépense est à prélever sur l'imputation 92.241/65748.41070 alimentée par un transfert de crédits d'égal montant du chapitre 940 de dépenses imprévues.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur cette proposition.

«**M. LE MAIRE** : Aux Anciens Combattants de la SNCF, l'Adjoint Raymond JEANNIARD accorde généreusement 1 000 F, c'est bien. C'est la première fois, il faut un commencement à tout. C'est à peu près le coût de la gerbe que cette association dépose à leur monument du souvenir au pied de la gare».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 22 décembre 1997.